

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 22 février 2010, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Daniel Paquette, Rock Morin, Louis Proulx et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Le conseiller Rock Morin est arrivé à 20 heures.

Absent : Michel Desrochers.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2010-02-142

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation projet d'animation pour personnes âgées – M. Raymond St-Pierre;
4. Approbation des comptes à payer au montant de 91 220,47 \$;
5. Semaine du grand nettoyage;
6. Période de questions;
7. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour continger l'usage de certains commerces;
8. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement No 06-070;
9. Ajustement de l'échelle salariale 2010;
10. Demande du Club de motoneige d'Abitibi-Ouest;
11. Monsieur Gilles Parent;
12. Comité intermunicipal des déchets – secteur Colombourg;
13. Achat d'un véhicule pour les travaux publics;
14. Pacte rural – terrain de tennis;
15. Demande d'appui financier du Club de l'amitié des handicapés de La Sarre;
16. Tremcom :
 - a) Internet haute vitesse;
 - b) internet haute vitesse – équipement;
17. Questions diverses :
 - a) Titre Fellow – Monsieur Sylvain Trudel;
18. Période de questions;
19. Rapport des comités;
20. Information du directeur général;
21. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 5 et 20 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2010-02-143

3. **PROJET D'ANIMATION**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QU' : Un montant de 300 \$ soit versé à monsieur Raymond St-Pierre pour le projet d'animation aux personnes âgées pour l'année 2010.

QUE : Ce projet avec des étudiants du secondaire se déroulera sur une période de (six) 6 semaines au cours de la période estivale à raison de 2 à 3 jours par semaine sur le territoire de la municipalité.

QUE : Un local soit également mis à la disposition gratuitement pour des rencontres de travail.

Adoptée à l'unanimité.

2010-02-144

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 91 220,47 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Aucune question.

2010-02-145

7. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR CONTINGENTER L'USAGE DE CERTAINS COMMERCES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Proulx, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pour continger l'usage de certains commerces, dont les salons de coiffure, les stations-services avec essence ou non et les dépanneurs.

- 2010-02-146** 8. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 06-070**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le règlement No 06-070.
- 2010-02-147** 9. **AJUSTEMENT DE L'ÉCHELLE SALARIALE 2010**
- Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :
- QUE : Les minimums et maximums de l'échelle salariale pour l'année 2010 soient ajustés avec une augmentation de 2,75%.
- Adoptée à l'unanimité.
- 2010-02-148** 10. **DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE D'ABITIBI-OUEST**
- Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :
- QUE : La Ville de Macamic autorise le Club de motoneige d'Abitibi-Ouest à circuler sur les tronçons de chemin suivants :
- Du Centre Joachim-Tremblay à partir de la 1^{re} Rue Ouest jusqu'à la 5^e Avenue Ouest, de la 5^e Avenue Ouest jusqu'au Dépanneur L'Express.
 - Du Centre Joachim-Tremblay à partir de la 1^{re} Rue Ouest jusqu'à la 7^e Avenue Ouest, de la 7^e Avenue Ouest jusqu'à l'intersection de la rue Principale.
 - Du Centre Joachim-Tremblay à partir de la 1^{re} Rue Ouest jusqu'à la 8^e Avenue Ouest, de la 8^e Avenue Ouest jusqu'à la 2^e Rue Ouest et de la 2^e Rue Ouest jusqu'au Dépanneur 111.
- Adoptée à l'unanimité.
- 2010-02-149** 11. **APPUI À MONSIEUR GILLES PARENT**
- Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :
- QU' : Un montant de 1 500 \$, soit versé à Production Gilles Parent pour notre appui à la présentation d'un spectacle le 15 mai 2010 en collaboration avec la Maison de la famille de La Sarre pour clore la semaine de la famille, et ce, en association avec le regroupement des Maisons de la famille de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Adoptée à l'unanimité.

2010-02-150

12. **COMITÉ INTERMUNICIPAL DES DÉCHETS – SECTEUR COLOMBOURG**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE: La Ville de Macamic en vertu de l'article 14 alinéa 6 de l'entente relative à la gestion des déchets informe le Comité de son retrait dudit comité en date du 31 mai 2010;

QU' En vertu de l'entente, la Ville de Macamic renonce à son investissement sur le camion;

QUE: La Ville de Macamic demande au comité de lui rembourser toute portion de quote-part payée à l'avance, le cas échéant, pour l'année 2010 ainsi que toute quote-part payée à l'avance pour le camion si tel était le cas.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Rock Morin, fait son entrée à la séance, il est 20 heures.

2010-02-151

13. **ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Attendu que la municipalité désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, le ou les biens mentionnés ci-dessous;

Attendu que la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

Attendu que la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous, tous ses droits dans le contrat de vente;

Attendu que la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant du ou des biens vendus;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE: La Ville de Macamic achète de Avantage Chrysler, par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le bien suivant : Dogde Ram 1500, V8 4x4 au prix de 28 847,94 \$ incluant les taxes.

QUE: Le prix de vente porte intérêt à taux fixe : au taux annuel de 5,30% pour un terme de soixante (60) mois.

QUE : Le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de soixante (60) mois.

QUE : La Ville de Macamic accepte la cession du contrat de vente en faveur de la Caisse Desjardins de Royal Roussillon, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du bien.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt ou le surintendant des travaux publics, Richard Michaud soient autorisés à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2010-02-152

14. **DEMANDE DE SUBVENTION AU PACTE RURAL**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande une subvention au Pacte rural pour le rehaussement des surfaces de jeux des terrains de tennis et l'ajout d'un troisième terrain.

QUE : La Ville de Macamic priorise ce projet comme priorité no 1 au dépôt du Pacte rural.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à déposer le projet pour et au nom de la Ville de Macamic et à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2010-02-153

15. **APPUI FINANCIER AU CLUB DE L'AMITIÉ DES HANDICAPÉS DE LA SARRE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QU' : Un montant de 100 \$ soit versé au Club de l'amitié des handicapés de La Sarre pour notre appui financier pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Tremcom**

2010-02-154

a) **INTERNET HAUTE VITESSE**

Considérant l'importance grandissante d'internet haute vitesse pour le développement socioéconomique d'une région;

Considérant l'importance d'offrir l'accessibilité à internet haute vitesse à toute la population;

Considérant le projet en cours avec Tremcom (Tremnet);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet de Tremcom (Tremnet) qui vise à rendre le service d'internet haute vitesse disponible via un système de communication sans fil sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Ouest;

Adoptée à l'unanimité.

2010-02-155

b) **INTERNET HAUTE VITESSE – ÉQUIPEMENT**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic contribue à la réalisation du projet d'implantation d'internet haute vitesse en cédant, au besoin, un terrain ayant préalablement fait l'objet d'une entente entre la municipalité et le promoteur Tremcom. Ce terrain sera dédié à l'implantation d'une tour pour la desserte locale et pourra servir de relais pour les autres collectivités.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Questions diverses**

2010-02-156

a) **LETTRE DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR SYLVAIN TRUDEL**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QU' : Une lettre de félicitations soit envoyée à monsieur Sylvain Trudel pour l'obtention du titre prestigieux de Fellow.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Période de questions**

Aucune question.

19. **Rapport des comités**

Les conseillers Daniel Paquette, Rock Morin et Louis Proulx font un rapport de leur dernière rencontre de comité.

2010-02-157

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu de lever la séance. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire